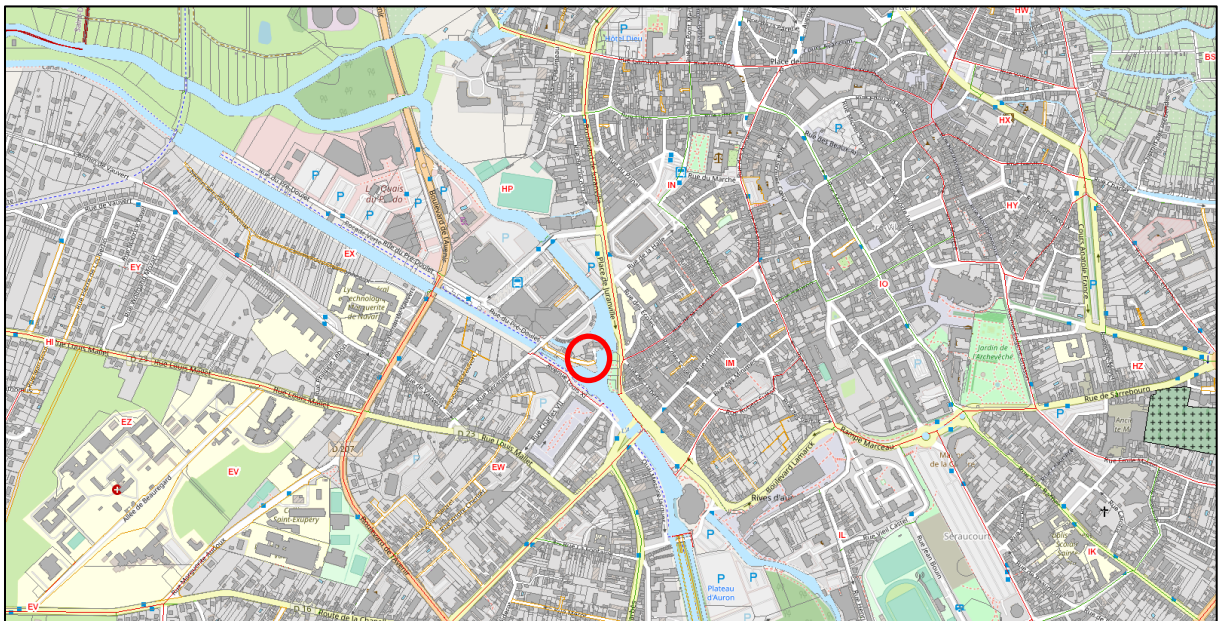




DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

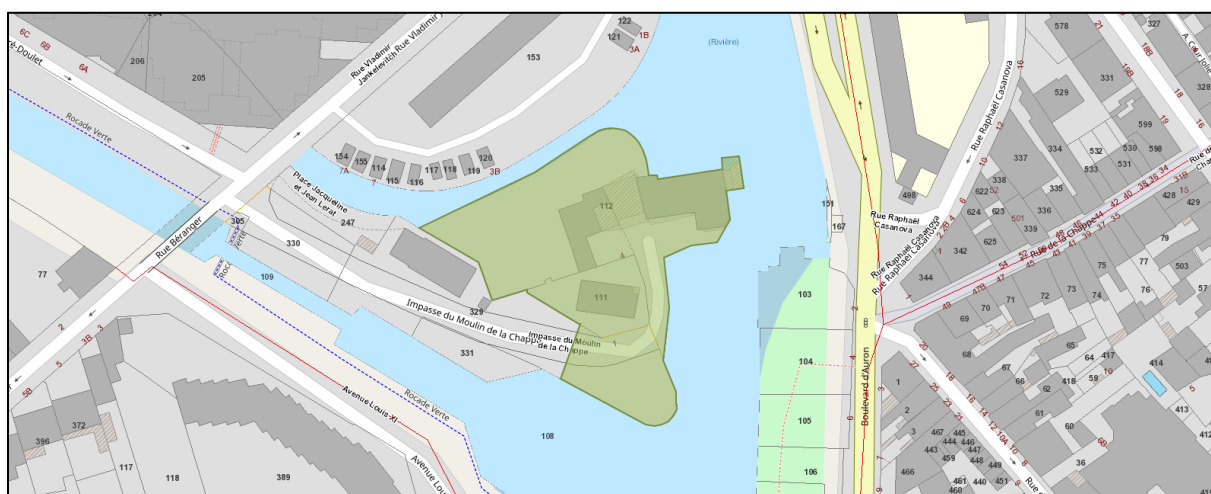
Déclassement d'une emprise de la parcelle HP 329

Impasse du Moulin de la Chappe

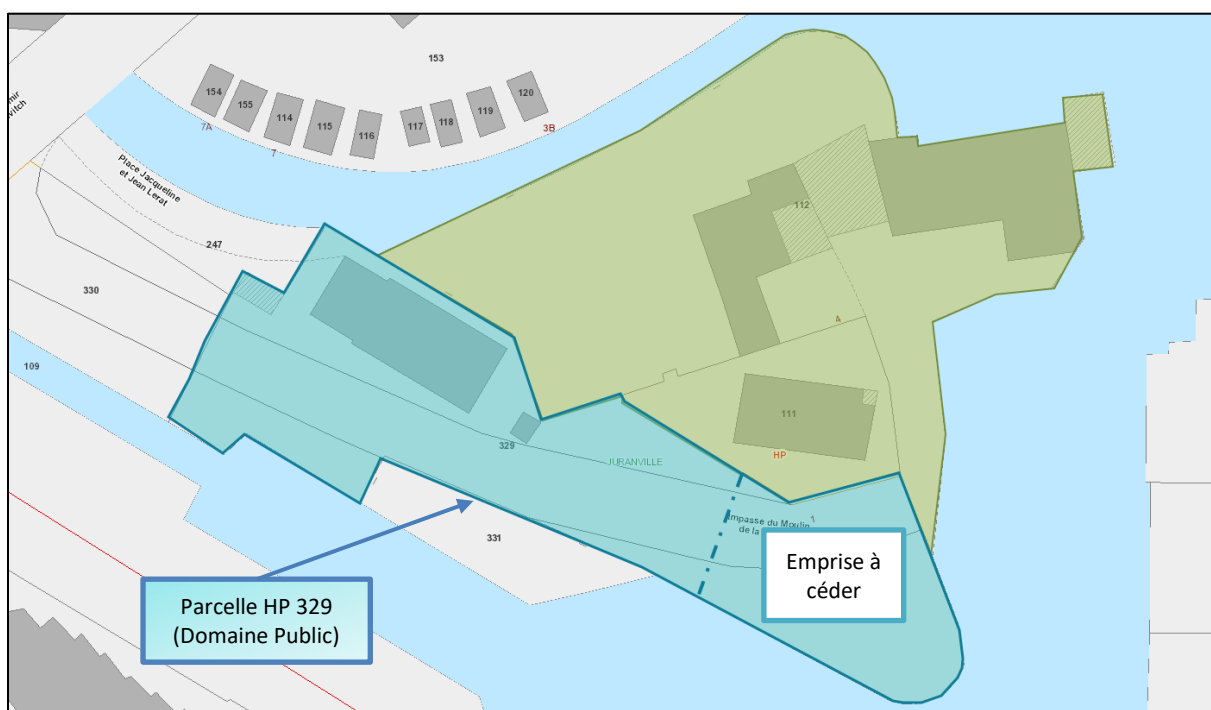


PROJET : Déclassement et vente d'une emprise de la parcelle HP 329 dans le cadre de l'aménagement d'une aire de retournement de semi-remorque pour la minoterie GROSBOIS

Plan du projet



Plan de l'emprise à céder



En raison de l'inaliénabilité du domaine public, la cession de celui-ci doit préalablement faire l'objet d'un déclassement.

Dans cet objectif et par délibération n° 41 du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2021, il a été décidé du lancement d'une procédure d'enquête publique pour le déclassement du domaine public communal de ladite emprise constituée par la voie ouverte à la circulation publique ainsi que ses dépendances.

II – NOTICE EXPLICATIVE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A – Rappel de la procédure de déclassement d'une voie communale

Les voies communales se composent des voies publiques affectées à la circulation générale, ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public routier par le Conseil Municipal. Elles sont en principe inaliénables et imprescriptibles.

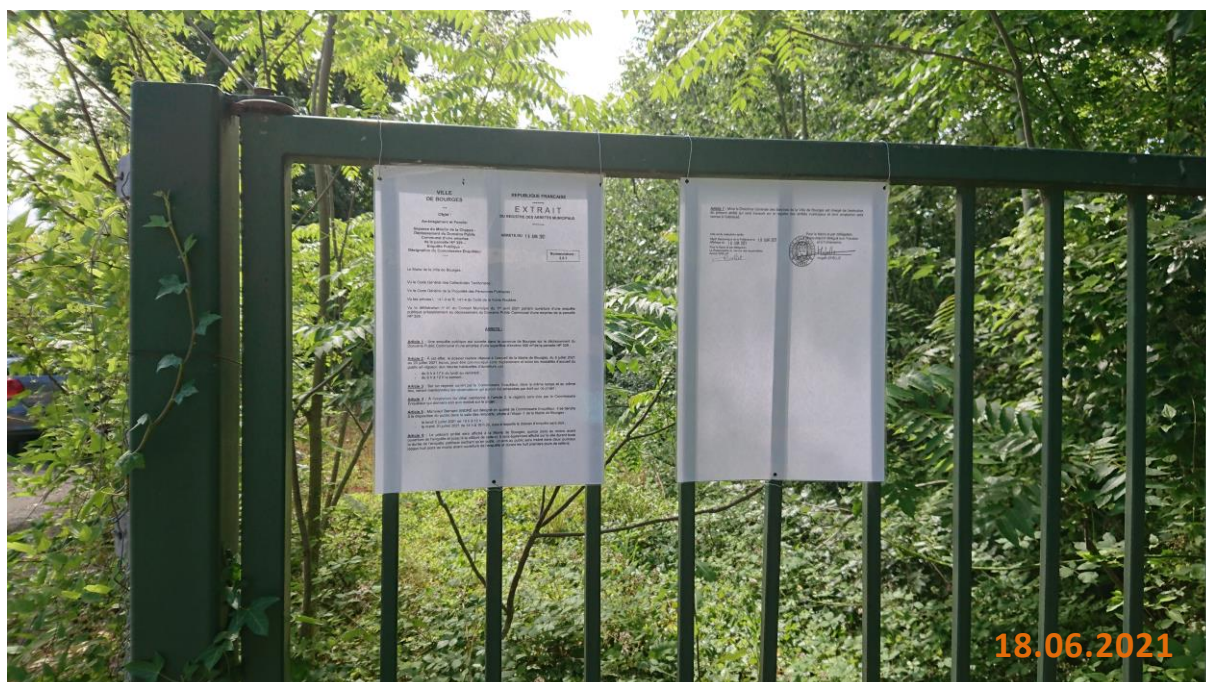
Les communes qui souhaitent céder une partie de ces espaces doivent donc respecter une procédure aboutissant à leur déclassement du domaine public. Cette procédure est régie par le code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-3 et suivants.

Celui-ci distingue deux cas de figure selon que le déclassement porte atteinte ou non aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie. Dans le premier cas de figure, il impose la tenue d'une enquête publique alors que dans le second cas de figure, une simple délibération du Conseil Municipal suffit.

B – Calendrier de la procédure

Délibération du Conseil Municipal approuvant le principe de déclassement des emprises considérées	1 ^{er} avril 2021
Arrêté d'ouverture de l'enquête publique et de désignation du Commissaire Enquêteur	18 juin 2021
Publication de l'arrêté par voie d'affichage à la Mairie	18 juin 2021
Affichage de l'avis d'enquête publique sur site et à la Mairie	18 juin 2021
Parution de l'avis d'enquête dans Le Berry Républicain	24 juin 2021
Parution de l'avis d'enquête dans L'Echo du Berry	24 juin 2021
Ouverture de l'enquête publique	5 juillet 2021
Clôture de l'enquête publique	20 juillet 2021
Remise du rapport du Commissaire Enquêteur sous un mois	20 août 2021
Validation par le Conseil Municipal	23 septembre 2021

C – Affichage de l’avis d’enquête publique sur site



III – ANNEXES

- Délibération du Conseil Municipal approuvant le principe de déclassement des emprises considérées.
- Arrêté d'ouverture de l'enquête publique et de désignation du Commissaire Enquêteur.